

COMPAGNIE
PAR TERRE
ANNE NGUYEN



HIP-HOP NAKUPENDA

Un solo d'Yves Mwamba

Création octobre 2021

Tout public et jeune public à partir de 10 ans

Durée : 50 min



**DOSSIER
PÉDAGOGIQUE**

Hip-Hop Nakupenda

Un solo d'Yves Mwamba – création 2021

Durée : 50 min – Tout public et jeune public à partir de 10 ans

Texte, mise en scène et chorégraphie

| Anne Nguyen

Comédien-danseur

| Yves Mwamba

Collaborateurs artistiques

| Yann Richard, Fabrice Labrana

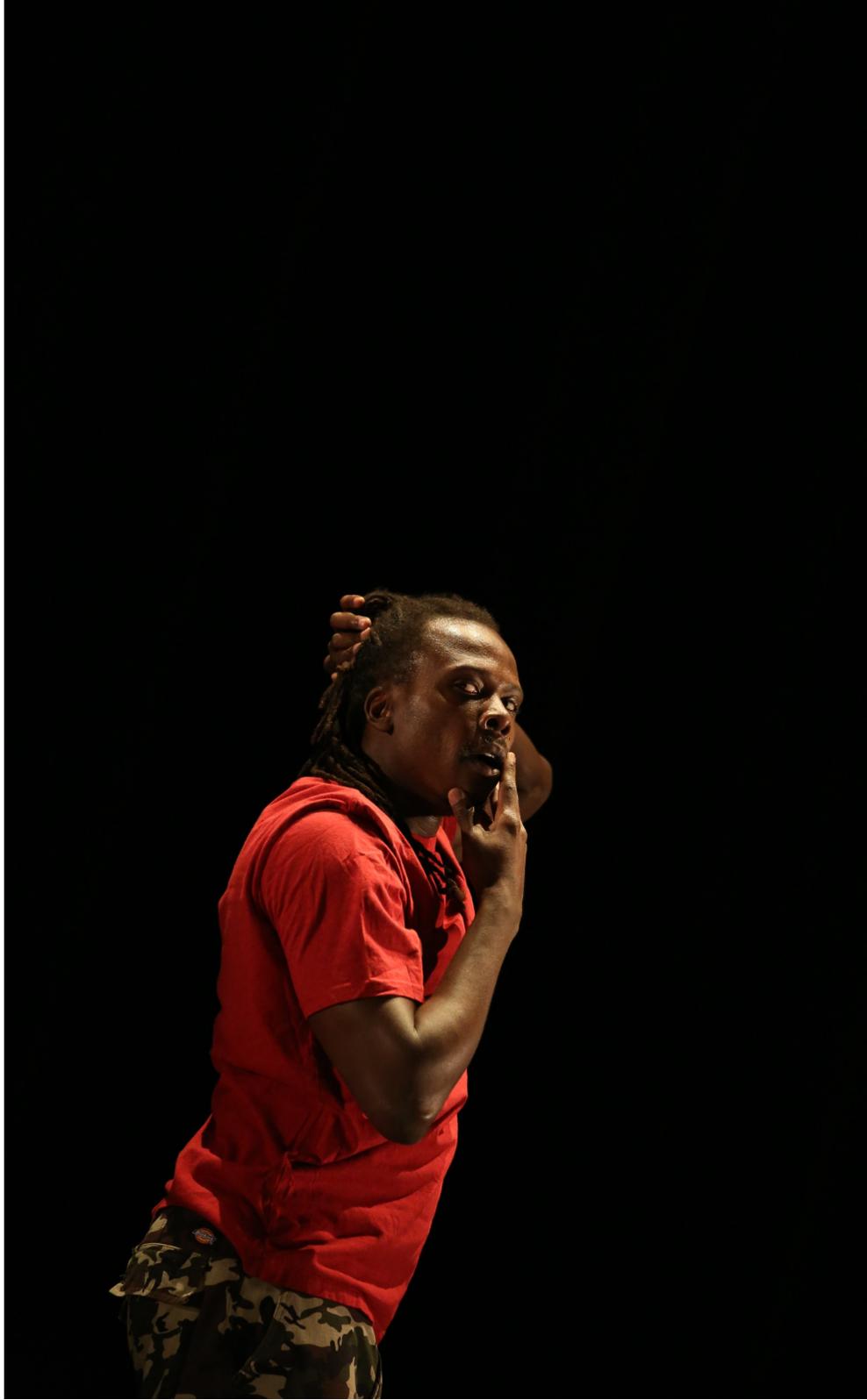
Un spectacle créé en collaboration avec Yves Mwamba

Coproduction : L'Auditorium Seynod

Avec le soutien de : Mairie de La Courneuve - Houdremont centre culturel ; CND
Centre national de la danse - mise à disposition de studio

La Compagnie par Terre reçoit l'aide pluriannuelle du Ministère de la Culture / DRAC Ile-de-France, l'aide de la Région Ile-de-France au titre de la "Permanence Artistique et Culturelle", ainsi que l'aide au fonctionnement du Département du Val-de-Marne.

La Compagnie par Terre est associée au Centre culturel L'Imprévu de Saint-Ouen-l'Aumône (95) en 2021/2022, ainsi qu'à L'Auditorium Seynod (74) et au Centre d'Art et de Culture de Meudon (92) en 2021/2022 et 2022/2023.



Le danseur et chorégraphe Yves Mwamba conte et danse son histoire, une histoire étroitement mêlée à celle de la danse hip-hop en Afrique et à celle de son pays, la République Démocratique du Congo. Pourquoi danse-t-on ? En Afrique, on ne se pose pas la question. Lorsqu'un nouveau clip sort à la télé, tout le monde apprend les pas. La rumba congolaise, dont toutes les chansons sont dédiées à des hommes politiques depuis l'époque du dictateur Mobutu, fait danser tout le continent africain.

Yves Mwamba a 12 ans lorsqu'au lendemain des guerres à Kisangani en 2000, il se met à la danse hip-hop avec ses amis pour se reconstruire une identité, s'inspirant des stars du hip-hop afro-américaines. Il crée le premier groupe de danse hip-hop à Kisangani, puis une association qui organise des battles dans toute la ville. À travers la danse, le chant, la musique et la voix, il nous conte l'histoire de toute une génération de jeunes danseurs de rue, les Mudjansa. Il danse sa danse hip-hop à lui, apprise sans cours ni conservatoires, et nous raconte l'évolution des danses urbaines au Congo, qui puisent leurs origines aussi bien dans les danses ancestrales que dans les danses de gangs.

Avec humour et légèreté, Yves Mwamba nous fait danser, chanter, et nous transporte dans un univers onirique peuplé d'ancêtres et de démons. Des États-Unis à Kisangani à Paris, il nous invite à le suivre sur les traces du hip-hop avec « Hip-Hop Nakupenda » : « hip-hop, je t'aime », en Swahili.

LE MOT DE LA CHORÉGRAPHE

« J'ai rencontré la République Démocratique du Congo en travaillant avec le chorégraphe Faustin Linyekula en 2003, en tant qu'interprète. En 2004 puis en 2008, Faustin m'a invitée à Kinshasa pour former de jeunes danseurs urbains et présenter mon travail. Aux Studios Kabako, qu'il a fondés à Kisangani par la suite, Faustin a accompagné de nombreux jeunes talents, dont le chorégraphe Yves Mwamba, que j'ai par la suite accompagné en tant que regard extérieur sur sa première pièce *Voix Intérieures - Manifeste* en 2020, et avec qui j'ai créé le solo autobiographique *Hip-Hop Nakupenda* en 2021.

A travers le parcours d'Yves Mwamba, le spectacle *Hip-Hop Nakupenda* nous plonge dans l'histoire de la danse urbaine en RDC, une histoire indissociable de l'histoire politique et culturelle d'un pays où danse, musique, violence et politique sont intimement liées. Son récit autobiographique nous propose d'interroger la nature de la danse, les mécanismes par lesquels elle naît, se transmet et se transforme. Entre cultures traditionnelles et influences occidentales, comment construit-on son identité de danseur ? Pourquoi la danse et la musique peuvent-elles devenir de puissants outils politiques ? Dans un pays où les droits les plus fondamentaux sont un privilège, pourquoi continuer à danser ? »

CONCEPTS À DISCUTER

AVANT LA REPRÉSENTATION

Présenter la République démocratique du Congo (RDC)

- Resituer la RDC, préciser sa situation géographique, ses particularités linguistiques (Yves Mwamba parle et chante en Swahili, en Lingala, et en Tchiluba dans le spectacle).
- Aborder les différences entre la RDC et France dans l'accès à l'éducation, aux loisirs, à la culture...
- Regarder le documentaire *Les routes de l'impossible - Congo : Le Rafiot de l'Enfer*, qui décrit un voyage en bateau de Kinsaha jusqu'à Kisangani (disponible sur youtube).

Sensibiliser à l'histoire de la RDC

- Le passé colonial de la RDC, le roi Leopold II.
- Indépendance de la RDC en 1960.
- Acteurs politiques congolais : Patrice Lumumba, homme d'état, Premier ministre de la RDC de juin à septembre 1960 ; Mobutu Sese Seko, homme d'état, militaire ayant gouverné la RDC de 1965 à 1997 ; Laurent-Désiré Kabila, président de la RDC de 1997 à 2011 ; Joseph Kabila, président de la RDC de 2001 à 2019.
- Ecouter les paroles de la musique du début du spectacle (*Indépendance Chacha*) et en retrouver le contexte historique.
- Aller plus loin : Site de Faustin Linyekula
<https://www.kabako.org> et découvrir le trail de Yves Mwamba
<https://www.legrandgardonblanc.com/voix-int%C3%A9rieures-yves-mwamba>

Aborder des problématiques plus générales liées à un contexte politique dictatorial, militaire, ou en situation de guerre.

- La situation des enfants soldats.
- Le régime dictatorial, la maîtrise des opinions via la censure et la propagande, le contrôle des votes par la propagande et par la force.

Elargir à des concepts philosophiques et moraux.

- Lister les droits fondamentaux de tout être humain : le droit à la sûreté, la liberté d'opinion et d'expression, le droit de se déplacer, de se réunir ou de manifester, le droit à la vie...
- Mais aussi des droits socio-économiques : la satisfaction des besoins de base et des conditions favorables à l'épanouissement personnel de chacun. Ex : l'accès à l'eau potable ou l'électricité...
- Source : Déclaration universelle des droits de l'homme - Organisation des Nations unies.
- Réfléchir au respect des droits de l'homme universels. Ex : le travail des enfants.
- Les inégalités des droits fondamentaux entre les pays : pourquoi ?

PISTES D'ACTIVITÉS

APRÈS LA REPRÉSENTATION

Revenir sur la forme de la représentation : un solo d'Yves Mwamba.

Questionner les élèves sur la manière dont ils ont vécu cette expérience de spectacle.

- Quelle différence entre cette forme de représentation et celles qu'ils ont déjà eu l'occasion de voir auparavant ?
- Qu'ont-ils retenu de son parcours de vie ?
- Ce spectacle a-t-il donné envie aux élèves d'aller visiter la RDC ? S'ils y allaient, que souhaiteraient-ils y faire ? Qui souhaiteraient-ils rencontrer ?

Comprendre la démarche artistique d'Anne Nguyen.

- Proposer aux élèves de se rendre sur le site de la Compagnie par Terre, créée en 2005 par Anne Nguyen : www.compagnieparterre.fr
- Demander de lister, à partir de la note d'intention de la chorégraphe, les éléments qui nourrissent sa démarche et sa recherche artistiques. Par exemple :

« *J'examine le rapport de l'interprète au regard du public, son rapport au partenaire, et le sens d'être ensemble sur scène.* »

- Se questionner, pour chacun des éléments listés, sur la manière dont Anne Nguyen l'a abordé et mis en scène dans *Hip-Hop Nakupenda*

Revenir sur le caractère pédagogique du spectacle et approfondir la connaissance de la danse hip-hop et de la culture hip-hop des élèves.

- Quelles sont les valeurs de la danse hip-hop qui transparaissent dans le spectacle ?
- Quel rôle peut jouer la danse ? Pourquoi danser ?
- Quels éléments de la culture hip-hop ont-ils retenu ? Quels différents types de danse peuvent-ils citer ?
- Approfondir ses connaissances en danse hip-hop grâce au jeu vidéo gratuit en ligne **SKILLZ** de la Compagnie par Terre :

<https://skillz.compagnieparterre.com/fr>





CONTACT

Adèle Jaffredo, chargée de production et de diffusion

06.15.59 82.28 / projets@compagnieparterre.fr

www.compagnieparterre.fr



Compagnie par Terre / Anne Nguyen

Adresse correspondance : 113 rue Saint-Maur - 75011 PARIS

Siège social : 43 Boulevard de Polangis, Bat. D4 - 94340 JOINVILLE-LE-PONT

Licence entrepreneur de spectacles : 2-1066967

Photos : © Patrick Berger